

PROCÈS-VERBAL de la cinq cent troisième réunion (**EXTRAORDINAIRE**) du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 15 JUIN 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite		X*	KODJO ACCOH, Yaovi Hugues Étudiant		X*
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X Jusqu'à 17 h 20		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
CHAMPAGNE, Daniel Membre socio-économique et vice-président	X		LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie		X
DROLET, Patrick Membre socio-économique	X		NGOM, Ndeye Khady Diplômée de l'UQO	X	
DUBÉ-BÉDARD, Thais Membre socio-économique		X*	PROULX, Pascal Membre socio-économique	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		Siège vacant (cadre supérieur·e)	-	-
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant		X	Siège vacant (professeur·e)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		Siège vacant (représentant·e des collèves)	-	-
Personnes convoquées	Présente	Absente	Personne invitée		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-	-	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim	X		-	-	-
Personnes observatrices		Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	LE GALL, Véronique Professeure et directrice du Module des sciences administratives	X	
BOUFFARD, Marie-Ève Coordonnatrice de stage au Départ. Sc. Infirmières Représentante du SGPUQO		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
MORIN, Isabelle Directrice générale de la Fondation de l'UQO	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée</i>					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 33.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Sur consentement des membres

Affaires administratives et financières

- 3.1 Octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de plomberie

Nominations

- 3.2 Nomination de cinq membres à la commission des études

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

- 4.1 Engagement et affectation d'un conseiller cadre stratégique en innovation numérique et cybersécurité au Rectorat
- 4.2 Engagement et affectation d'une directrice du Bureau du respect de la personne
- 4.3 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur de cabinet
- 4.4 Engagement et affectation d'une doyenne au Décanat de la gestion académique

5.- Affaires administratives et financières

- 5.1 Approbation d'un avenant au contrat de construction de la résidence étudiante pour des coûts supplémentaires associés au chauffage temporaire du bâtiment pendant les travaux
- 5.2 Autorisation de délégation de signature des baux des résidences étudiantes et de représentation auprès du Tribunal administratif du logement
- 5.3 Autorisation de signature d'un amendement au protocole d'entente avec la Ville de Gatineau en lien avec les travaux de prolongement des services d'aqueduc et sanitaire dans le cadre de la construction de la résidence étudiante
- 5.4 Modification au plan des effectifs pour l'année 2026-2027

6.- Nominations

- 6.1 Nomination de deux membres au comité exécutif

7.- Prochaine réunion (lundi 15 juin 2026)

8.- Clôture de la séance

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune des personnes présentes, membres ou observatrices, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- Sur consentement des membres

Affaires administratives et financières

3.1 Octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de plomberie

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de plomberie. Le contrat sera d'une durée de trente-quatre (34) mois, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 avril 2029.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*, l'équipe d'approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) qui s'est déroulé du 2 au 28 avril 2026. L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

Deux entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'équipe d'approvisionnement du Service des finances de l'UQO. Le document intitulé Rapport du processus d'appel d'offres (annexe 1) est joint. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Av-Tech Inc.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7693 concernant l'octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de plomberie; laquelle est jointe en appendice.

Nominations

3.2 Nomination de cinq membres à la commission des études

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et il revient au conseil d'administration de l'Université de procéder à la désignation de ses membres. La durée des mandats est de deux ans et ils sont renouvelables.

Le 28 avril 2026, le SPUQO faisait parvenir un courriel au Secrétariat général pour annoncer la nomination des personnes suivantes afin de combler cinq sièges à la commission des études :

- À titre de professeure, professeur occupant un poste de direction de département, de module, ou de responsable de programme :
 - Monsieur Shamsodin Taheri, responsable de programme cycle supérieur au Département d'informatique et d'ingénierie, pour un premier mandat;
 - Monsieur Omer Landry Nguena Timo, co-directeur du Module de l'informatique, pour un premier mandat;
 - Madame Célyne Lalande, directrice de Module du travail social, pour un premier mandat;
- À titre de professeure, professeur :
 - Monsieur Martin X. Noël, professeur au Département des sciences administratives, pour un premier mandat;
 - Madame Stéphanie Turgeon, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie, pour un premier mandat.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat de deux ans, débutant le 21 mai 2026 et se terminant le 20 mai 2028, sur recommandation de la secrétaire générale.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7694 concernant la nomination de cinq membres à la commission des études (**Shamsodin Taheri, Omer Landry Nguena Timo, Célyne Lalande, Martin X. Noël, Stéphanie Turgeon**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Engagement et affectation d'un conseiller cadre stratégique en innovation numérique et cybersécurité au Rectorat (À huis clos)

Le nouveau poste de conseillère-cadre stratégique ou conseiller-cadre stratégique en innovation numérique et cybersécurité au Rectorat a été ajouté au plan des effectifs par le conseil d'administration lors de sa rencontre du 20 avril 2026. Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne le 23 avril 2026, comme prévu au protocole des cadres, et un affichage externe sur diverses plateformes (annexe 1).

Le comité de sélection, composé de madame Murielle Laberge, rectrice, de monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources, et de monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim, a reçu deux (2) candidatures et a retenu une (1) candidature pour une entrevue.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'un conseiller-cadre stratégique en innovation numérique et cybersécurité au Rectorat à compter du 21 mai 2026 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7695 concernant l'engagement et l'affectation d'un conseiller cadre stratégique en innovation numérique et cybersécurité au Rectorat; laquelle est sous embargo.

4.2 Engagement et affectation d'une directrice du Bureau du respect de la personne (À huis clos)

La création du poste de directrice ou de directeur du Bureau du respect de la personne a été ajoutée au plan des effectifs par le conseil d'administration lors de sa rencontre du 20 avril 2026. Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne le 3 mars 2026, comme prévu au protocole des cadres, et un affichage externe sur diverses plateformes (annexe 1). Contrairement à ce que l'affichage indiquait, ce poste sera rattaché au Rectorat, et non au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources.

Le comité de sélection, composé de madame Murielle Laberge, rectrice, de madame Julie M. E. Garneau, professeure au Département des relations industrielles, et de monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources, a reçu trente-neuf (39) candidatures et a retenu cinq (5) candidatures pour les entrevues. Il y a eu 2 désistements.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une directrice du Bureau du respect de la personne à compter du 13 juillet 2026 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7696 concernant l'engagement et l'affectation d'une directrice du Bureau du respect de la personne; laquelle est sous embargo.

4.3 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur de cabinet (À huis clos)

Le poste de directrice ou de directeur de cabinet de la rectrice est devenu vacant à la suite du départ de Hugues Théorêt le 14 mars 2025. Plutôt que de procéder avec un nouvel affichage interne et externe, il a été déterminé de revisiter les candidatures reçues lors de l'affichage lancé le 30 octobre 2024 (annexe 1).

Le comité de sélection, composé de madame Murielle Laberge, rectrice, de monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim, et de madame Olivia Faucher, directrice du Service aux étudiants, a convoqué les personnes retenues pour une entrevue. Au terme de ce processus, le comité de sélection a retenu une candidature pour le poste (annexe 2).

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une directrice de cabinet de la rectrice à compter du 17 août 2026 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7697 concernant l'engagement et l'affectation d'une directrice de cabinet; laquelle est sous embargo.

4.4 Engagement et affectation d'une doyenne au Décanat de la gestion académique (À huis clos)

Le poste de doyenne ou doyen de la gestion académique est devenu vacant à la suite de la démission de monsieur Éric Langlois. Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne le 9 avril 2026, comme prévu au protocole des cadres, et un affichage externe sur diverses plateformes (annexe 1).

Le comité de sélection, composé de madame Julie Bourgault, directrice du Département de droit, de monsieur Raef Gouiaa, directeur du Département des sciences comptables, de monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources, et de monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim, a reçu huit (8) candidatures et a retenu une (1) candidature pour une entrevue.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une doyenne au Décanat de la gestion académique à compter du 1^{er} juin 2026 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7698 concernant l'engagement et l'affectation d'une doyenne au Décanat de la gestion académique; laquelle

est sous embargo.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7699 concernant l'affectation à un poste de cadre-conseil au Décanat de la gestion académique; laquelle est sous embargo.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation d'un avenant au contrat de construction de la résidence étudiante pour des coûts supplémentaires associés au chauffage temporaire du bâtiment pendant les travaux

En raison de délais à déplacer les lignes électriques à proximité de la nouvelle résidence étudiante occasionnés par Hydro-Québec, l'entrepreneur en construction, Les industries CAMA, s'est vu dans l'obligation de trouver une solution alternative au chauffage du bâtiment afin de poursuivre les travaux intérieurs au cours de l'hiver. Cette condition n'était pas connue lors du dépôt des soumissions.

En conséquence, entre le 13 février et le 28 mars 2026, la location d'équipement de chauffage temporaire a été nécessaire. En effet, des génératrices et des appareils de chauffage au diesel ainsi qu'au propane ont été loués.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7700 concernant l'approbation d'un avenant au contrat de construction de la résidence étudiante pour des coûts supplémentaires associés au chauffage temporaire du bâtiment pendant les travaux; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Autorisation de délégation de signature des baux des résidences étudiantes et de représentation auprès du Tribunal administratif du logement

Dans le but de répondre aux exigences du Tribunal administratif du logement (TAL) en matière de représentation, l'UQO désire que le personnel administratif de la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides (CSUOL), qui est mandatée par l'UQO pour fournir le personnel nécessaire à la gestion des résidences, des stationnements et des casiers appartenant à l'UQO, puisse agir par procuration au nom de l'UQO et ait l'autorisation de procéder aux signatures des baux des résidences étudiantes.

Ces autorisations seront pour le personnel administratif suivant :

- M. Julien Grégoire-Gauthier, directeur de la CSUOL;
- Mme Sophie Cousineau, technicienne en administration de la CSUOL;
- Mme Gorana Bonsacic, technicienne en administration de la CSUOL.

En matière de représentation, le directeur de la CSUOL, monsieur Julien Grégoire-Gauthier, est autorisé à représenter l'UQO auprès du TAL après avoir reçu une approbation du vice-recteur à l'administration et aux ressources (VRAR) à cet effet. Selon les situations en cause, le VRAR pourrait choisir de procurer d'autres personnes que le directeur de la CSUOL.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7701 concernant l'autorisation de délégation de signature des baux des résidences étudiantes et de représentation auprès du Tribunal administratif du logement; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Autorisation de signature d'un amendement au protocole d'entente avec la Ville de Gatineau en lien avec les travaux de prolongement des services d'aqueduc et sanitaire dans le cadre de la construction de la résidence étudiante

En mars 2025, le conseil d'administration de l'UQO a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Gatineau (annexes 1 et 2) relatif aux travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, nécessaires à la construction de la résidence étudiante. La prévision budgétaire du projet était établie à un million de dollars (1 M\$) et l'entente prévoyait une contribution de la Ville équivalente à cinquante pour cent (50 %) des coûts du projet, soit une quote-part évaluée alors à cinq cent mille dollars (500 000 \$).

À l'issue des travaux, complétés à l'automne 2025, un dépassement budgétaire de quatre cent dix-huit mille cent cinquante dollars (418 150 \$) a été constaté. Cet écart s'explique par deux facteurs principaux :

- Le coût de la soumission la plus basse d'un million trente-six mille sept cent soixante-dix dollars (1 036 770 \$) avant taxes a excédé la prévision budgétaire initiale établie à huit cent vingt-cinq mille six cent soixante dollars (825 660 \$) avant taxes par la firme d'ingénierie;
- La découverte de conditions de sol imprévues durant le chantier.

Par conséquent, un projet d'amendement à l'entente initiale sera soumis au conseil municipal de la Ville de Gatineau le 9 juin 2026. Cet amendement vise à ajuster la quote-part de la municipalité à environ sept cent dix mille dollars (710 000 \$) avant taxes, afin de refléter les coûts réels du projet. L'amendement propose aussi de corriger l'adresse du projet inscrite à l'entente, soit de modifier l'adresse du projet pour le 195, boul. Alexandre-Taché, plutôt que le 259, boul. Alexandre-Taché.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7702 concernant l'autorisation de signature d'un amendement au protocole d'entente avec la Ville de Gatineau en lien avec les travaux de prolongement des services d'aqueduc et sanitaire dans le cadre de la construction de la résidence étudiante; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Modification au plan des effectifs pour l'année 2026-2027

Il est proposé d'apporter la modification suivante au plan des effectifs 2026-2027 (annexe 1) :

Au 20 mai 2026 :

1. **Abolition** d'un (1) poste cadre de directrice ou de directeur du Bureau du respect de la personne au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources à Gatineau;
2. **Création** d'un (1) poste cadre de directrice ou de directeur du Bureau du respect de la personne au Rectorat à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7703 concernant une modification au plan des effectifs pour l'année 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

6.- Nominations

6.1 Nomination de deux membres au comité exécutif

Conformément aux articles 96 et suivants du *Règlement général*, le comité exécutif se compose du président ou de la présidente du conseil, de la rectrice ou du recteur et d'un personnel de direction supérieure membre du conseil, lesquels en sont membres d'office, et de quatre (4) membres du conseil, soit deux (2) membres externes et deux (2) membres internes (annexe 1).

Outre la rectrice, le membre du personnel de direction supérieure et le président du conseil, le mandat des membres est de deux (2) ans et il est renouvelable.

Il s'agit de procéder à la nomination d'un (1) membre externe, et ce, afin de remplacer monsieur Alexandre Mathieu, qui a perdu qualité. Il est également requis de procéder à la nomination d'un membre interne afin de renouveler ou de remplacer madame Manel Kammoun dont le premier mandat arrive à échéance le 17 juin 2026.

Le conseil est donc invité à procéder à la nomination de deux personnes pour siéger au comité exécutif pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 503X-CA-7704 concernant la nomination de membres au comité exécutif (**Manel Kammoun, Pascal Proulx**); laquelle est jointe en appendice.

7.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30.

8.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 30.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale